

Étude sur les retenues hivernales

Vos questions, nos réponses

Pourquoi a-t-on besoin d'eau brute* ?

Les sécheresses sont de plus en plus fréquentes et intenses, générant de nombreux risques :

- accroissement du risque incendie
- stress hydrique des cultures
- rupture d'approvisionnement, y compris sur l'eau potable...

(*) L'eau brute est l'eau non potable qui se trouve dans l'environnement et qui n'a pas été traitée.



Quelles sont les solutions ?

Contre les pénuries d'eau, **une large palette d'actions de sobriété sont menées par le Département** et ses partenaires :

- recherche de fuite et modernisation des réseaux
- accompagnement des pratiques économes en eau par les exploitants
- cépages résistants à la sécheresse
- Projet pilote de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Mais toutes ces mesures produiront des effets **dans le temps long**.

L'irrigation grâce au stockage d'eau est une **solution complémentaire**, qui donne à l'agriculture **le temps nécessaire pour s'adapter**, et donc **survivre** à long terme.

« Retenues hivernales » : de quoi parle-t-on exactement ?

Il existe différents dispositifs pour stocker de l'eau : barrage, réserve alimentée par les nappes phréatiques, par le ruissellement de l'eau, ou encore par un cours d'eau.

Le Département a lancé **une étude** pour savoir si la création de réserves alimentées **en hiver** par un prélèvement **à partir de l'eau du Rhône** serait faisable sur **3 territoires** :

- Florensac
- Pouzolles (La Prade, L'Étang), Coulobres
- Caussiniojols, Autignac, Magalas



Qui aurait accès à la ressource en eau offerte par les retenues ?

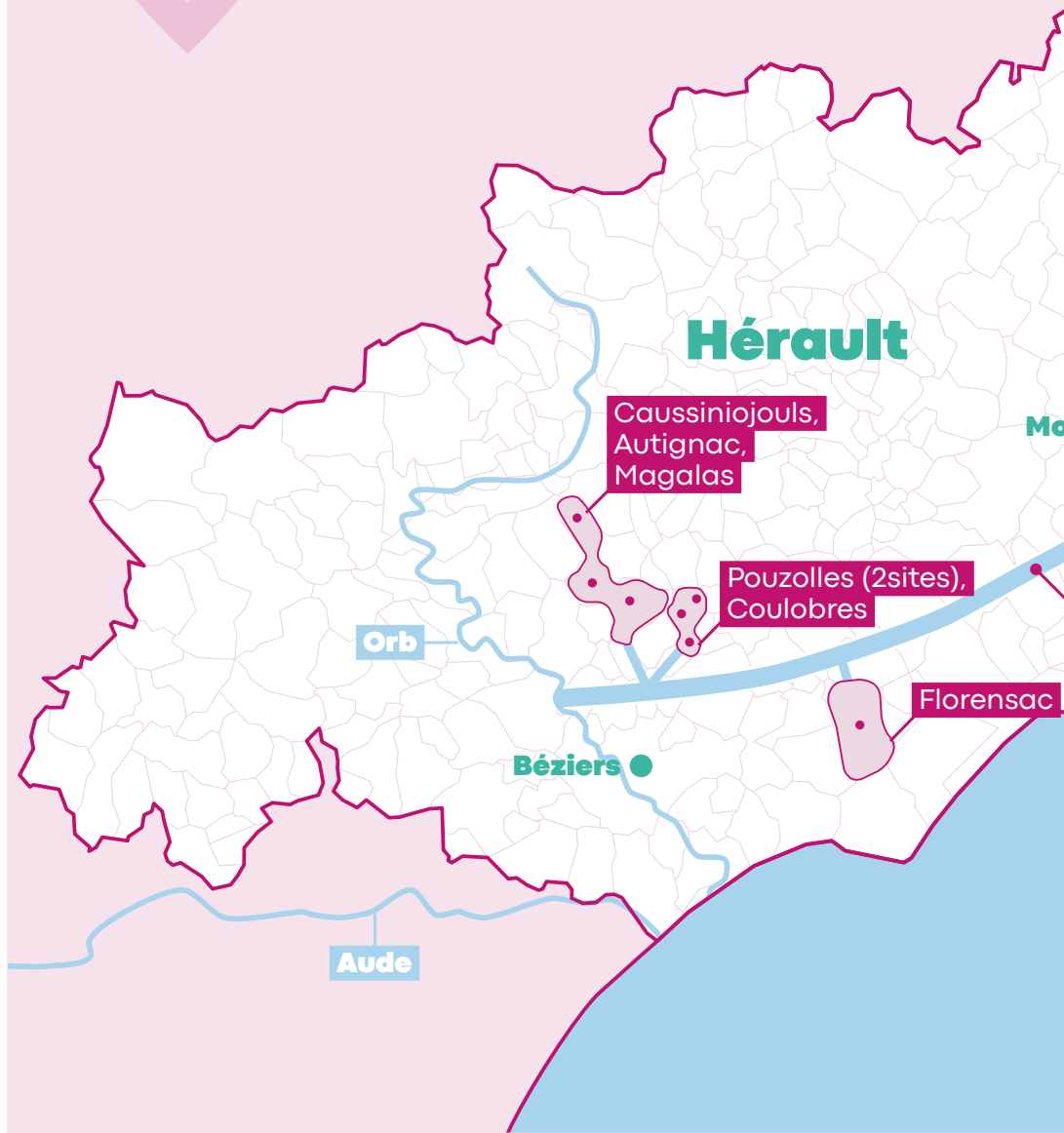
Ces retenues hivernales apporteraient **localement** un **complément d'eau** aux :

- agriculteurs
- collectivités
- acteurs de la défense contre les incendies

D'où viendrait l'eau qui alimenterait ces retenues ?

Les retenues envisagées par le Département sont des réserves qui seraient alimentées par l'eau **du Rhône** en hiver.

À la différence des « méga-bassines », **aucun prélèvement ne se fera dans les nappes phréatiques.**





Aqua Domitia

Canal Philippe Lamour

Aqua Domitia est une canalisation alimentée à l'Ouest de Montpellier par le **canal Philippe Lamour**. Elle permet un maillage du territoire depuis la ressource sécurisée du Rhône jusqu'à celle de l'Orb.

Quel serait l'impact environnemental de ces retenues ?

Pour qu'un site soit sélectionné, il faut que la plus-value environnementale du projet (par des plantations, ou par la création d'une nouvelle zone humide par exemple) **soit égale ou supérieure à son impact**.

Donc quel que soit le projet, son impact environnemental sera neutre ou positif.

Est-on certain de pouvoir remplir les retenues malgré le changement climatique ?

Oui, car les retenues envisagées seraient alimentées par la ressource **sécurisée** du Rhône en période de disponibilité dans les réseaux (hors période d'étiage*).

Par ailleurs, la ressource Orb avait été envisagée un temps, mais a été écartée suivant les recommandations de la DREAL.

(*) L'**étiage** est la **période** durant laquelle le débit d'un cours d'eau est exceptionnellement faible.

À quoi sert l'étude en cours ?

L'étude en cours consiste à concevoir des **scénarios d'aménagement** de retenues hivernales et à préciser pour chacun leur **pertinence** et leur **faisabilité** en tenant compte de l'ensemble des critères : environnementaux, économiques, réglementaires....

Elle est accompagnée d'une démarche de **concertation** à l'échelle locale et départementale.

Ces différentes rencontres de concertation vont permettre d'élaborer les scénarios de retenues les plus **adaptés** à chaque territoire, de **co-construire** les actions d'accompagnement à prévoir et de réaliser un bilan et des **préconisations** pour l'éventuelle poursuite des projets.

Elle a démarré **en mars 2022** et aboutira à la proposition de **scénarios** de localisation et de conception des retenues fin 2023 ou début 2024.

Sur les territoires étudiés, la majorité des besoins agricoles en eau concernent la **viticulture**, qui emploie près de **10 000 personnes** à l'échelle du département.

Il s'agit d'une culture **très peu gourmande** en eau, et qui joue un rôle majeur pour lutter contre les **incendies**.

Pourtant, si on ne propose pas de solutions d'irrigation aujourd'hui, **le risque est de la voir disparaître à horizon 15 à 20 ans.**

Que nous a appris l'étude à ce stade ?

Elle a permis de :

- recenser et de quantifier les besoins en eau sur les différents territoires (agricoles et autres),
- produire une première analyse environnementale et réglementaire des sites identifiés,
- ainsi qu'une analyse économique et financière des territoires.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Entre l'été et septembre 2023 les résultats seront présentés en réunions de concertation auprès des différentes parties prenantes à l'échelle locale puis à l'échelle départementale.

En parallèle des **scénarios** seront élaborés afin de répondre aux besoins et enjeux exprimés par les territoires dans le cadre de cette concertation. Les scénarios seront présentés sur les territoires **fin 2023**.

Une fois cette étude de faisabilité terminée, les **éventuels scénarios retenus** seront proposés à une maîtrise d'ouvrage. Cette dernière portera la finalisation de la conception et le dépôt des dossiers réglementaires.



 retenues@herault.fr